

Référentiel de diplôme



Photo couverture : élevage chiens et chats

Source: EPL les Combrailles



Référentiel de diplôme Baccalauréat professionnel "Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin"

Sommaire

Référentiel professionnel	1
Le contexte de l'emploi visé	
Fiche descriptive d'activités	
Situations professionnelles significatives	11
Référentiel de certification	13
Liste des capacités attestées par le diplôme	15
Tableaux des épreuves	
Modalités d'évaluation	19
Référentiel de formation	21
Présentation et architecture de formation	23
Formation à caractère professionnel	25
Modules de formation	27
Les unités de formation	33
Siglier	

Référentiel de diplôme Baccalauréat professionnel "Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité "Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin" décrit les emplois de niveau IV de salarié et de chef d'entreprise dans le secteur de l'élevage du chien et du chat.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Le contexte de l'emploi visé

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Organisation du secteur de l'élevage de chiens et de chats en France

"On entend par élevage de chiens ou de chats, l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées par an"¹.

D'un point de vue de la typologie des élevages, il y a lieu de distinguer ceux qui sont en activité principale et ceux qui sont en activité secondaire.

Il existe deux profils de structures professionnelles d'élevage parmi ceux qui sont en activité principale :

- les élevages produisant jusqu'à environ 100 chiots par an et conduisant des activités connexes. Les éleveurs sont alors souvent des sélectionneurs, leur travail porte sur l'amélioration de caractères morphologiques et de tempérament, et sur la réduction de tares héréditaires. Pour continuer à produire des chiots inscrits au Livre des Origines Français, tout en assumant les contraintes qui en découlent, ils sont dans l'obligation de développer d'autres activités, en général des prestations de service comme l'éducation canine, le dressage pour la chasse, la pension, le toilettage... Leur objectif est de finaliser la vente de leurs chiots; ils refusent de les vendre en animalerie. Cette vente directe permet la rencontre entre le producteur et le futur acquéreur et s'effectue en général dans un climat plutôt familial.
- les élevages produisant plus de 200 chiots par an : ces structures ne font que de la production de chiots LOF ou non LOF. Ces éleveurs n'ont pas d'activités connexes. La vente des chiots se fait selon deux modalités : certains préfèrent la vente directe alors que d'autres délèguent la vente aux animaleries.

Trois activités sont liées à la conduite et à la gestion d'un élevage

- la production et l'élevage,
- la commercialisation et la vente,
- la prestation de services.

1.2- Une activité d'élevage structurée

Longtemps confiné dans l'amateurisme et lié à une image d'éleveurs avant tout passionnés par une race, l'élevage du chien et du chat change aujourd'hui, pour devenir un secteur conduit par de vrais professionnels : l'actualisation de la réglementation de cet élevage, une volonté forte de tous les acteurs pour acquérir un statut professionnel, ainsi que la mise en place de formations diplômantes, témoignent de cette évolution.

Ce phénomène de société se traduit, depuis quelques années déjà et de manière de plus en plus marquée actuellement, par un professionnalisme croissant des éleveurs. Ce phénomène s'accélère et les jeunes souhaitent s'installer de plus en plus rapidement : le cliché du parcours mettant en avant la passion avec une première étape "amateur" limitée à quelques portées de chiots et suivi, ultérieurement, par une installation professionnelle, ne reflète plus la réalité. Les jeunes éleveurs ont des projets professionnels précoces, ils cherchent à être reconnus comme des professionnels compétents, au même titre qu'un autre producteur du secteur agricole. Cette nouvelle image de l'éleveur établit d'autres relations avec les clients et les fournisseurs. Elle permet à l'éleveur de présenter et de négocier son projet professionnel, auprès d'une banque, d'une Chambre d'agriculture, comme tout autre professionnel. Cette volonté est largement appuyée par la profession et les acteurs de la formation.

La production de chiens et/ou de chats est bien une affaire de passion : chaque producteur est souvent l'expert d'une ou de deux races, mais ce ne seront pas celles-ci qui lui permettront de vivre de son entreprise. Par contre, il sera reconnu comme expert dans le réseau d'acteurs de ces races (notoriété d'éleveur, jurys, concours...). S'ajoutent alors à l'entreprise, des productions de races d'animaux qui se "vendent" : cette production est soumise à des effets aléatoires de mode.

Enfin, pour bien cerner les activités du producteur actuel, il est important de préciser qu'au vu du coût de production d'un animal et pour lequel certaines dépenses sont incompressibles (alimentation, soins...), la production seule n'assure pas toujours la viabilité de l'entreprise. Dans ce cas, le producteur de chien et/ou de chat peut être conduit à proposer un ensemble de services associés (pension, dressage...).

Dans le cas de la production de chats, la professionnalisation de l'élevage est moins avancée, il y a peu d'élevages professionnels ; il s'agit dans la grande majorité des cas de petits élevages familiaux.

1.3- Une activité d'élevage réglementée

La réglementation mise en place a pour but de moraliser et d'organiser le secteur canin et félin en visant la protection des animaux.

La réglementation relative aux élevages de chiens

La réglementation liée à l'installation d'un élevage de chiens varie avec la taille de cet élevage : petit élevage, moyen élevage et grand élevage.

Le petit élevage (qui correspond à moins de dix chiens sevrés) entre dans la catégorie des installations non classées et doit satisfaire aux obligations de respect de règles élémentaires comme celles du bon voisinage.

L'installation d'un élevage de taille moyenne (entre dix et cinquante chiens sevrés) fait partie des installations classées soumises à déclarations. Les formalités à accomplir sont régies par des mesures publiées par arrêté préfectoral (éloignement des zones d'habitation, nature et volume des activités, conditions d'utilisation, épuration des eaux résiduaires...).

Le grand élevage (au-delà de cinquante chiens sevrés) relève du régime des installations classées et est soumis à autorisation. L'autorisation est donnée après une étude d'impact, une enquête publique et après avis d'experts. La procédure d'ouverture de telles installations peut être longue et complexe.

La protection des animaux de compagnie

Les éleveurs de chiens et de chats doivent respecter les réglementations concernant la protection animale¹ avec des exigences sur les conditions d'hébergement et les soins minimaux à fournir aux animaux (obligation légale en cas de mortalité, rejet des eaux usées...).

Le "certificat de capacité" requis pour les personnes qui exercent des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques est délivré par le préfet du département d'exercice sur avis de la direction départementale en charge de la protection des populations³. Son rôle est de contribuer à normaliser les activités liées à l'animal de compagnie et à son commerce.

La protection des animaux de compagnie a fait l'objet d'un décret en 2008⁴ concrétisant la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre des rencontres "animal et société". Ce texte réglementaire encadre la commercialisation des animaux de compagnie et améliore l'information du consommateur.

1.4- La commercialisation et la vente

Le marché français

La statistique agricole ne traite pas spécifiquement le secteur de l'élevage du chien et du chat. La consultation des fichiers par code d'activité, code APE, permet seulement d'aboutir à un ensemble d'élevages spécialisés regroupant les animaux de compagnie avec des élevages spécifiques comme celui des cailles, des pigeons, des animaux de laboratoire, des lapins...

Le secteur de l'élevage du chien et du chat est de petite taille par rapport au secteur de l'élevage des animaux de rente. Néanmoins, il revêt une grande importance sociétale : il existe en France, un véritable engouement pour le chien et le chat.

La moitié des foyers⁵ français possèdent au moins un animal familier, un chiffre presque inchangé depuis 1993. Dans 45% des cas, il s'agit d'un chat ou d'un chien. Malgré l'arrivée des nouveaux animaux de compagnie (NAC), ces deux espèces restent à la tête du palmarès.

Ce phénomène de société induit une professionnalisation croissante des acteurs de ce secteur et conduit à l'ouverture de nouveaux marchés.

Le marché de l'animal de compagnie (16 millions de chiens et de chats) englobe, hors vente d'animaux, les aliments (81%), les produits d'hygiène et d'accessoires divers, sans oublier les multiples services (toilettage, soins, dressage...).

Le marché français du chien avoisine les 9 millions d'animaux (soit la population canine la plus importante d'Europe) et s'enrichit de 900 000 chiots chaque année.

Les animaux sont répartis en trois catégories :

- 1- les chiens dits "de race", ce sont ceux inscrits au Livre des Origines Français (LOF),
- 2- les chiens répertoriés comme "types raciaux" qui n'ont que l'apparence du chien de race,
- 3- les chiens dits "bâtards" issus du croisement entre deux races différentes, voire de races indéterminées.

La Société Centrale Canine (SCC), qui a pour mission la tenue du livre de généalogie et la délivrance des certificats de filiation, inscrit annuellement plus de 150 000 chiens dans le LOF. La SCC a pour objectifs : l'amélioration et la promotion des races canines par l'orientation de la sélection génétique, l'information et l'éducation des éleveurs propriétaires, la communication sur les chiens de races en France.

Le marché du chat, plus difficile à quantifier, est estimé comme étant du même ordre de grandeur que le chien. Ce marché connaît une progression très marquée ces dernières années.

La vente et la commercialisation

La vente étant indissociable de la production, le producteur devra également maîtriser les aspects commerciaux.

Les clientèles du marché du chien et du marché du chat sont différentes et n'ont pas les mêmes attentes. La clientèle du chat est plus exigente.

Il existe 2 circuits de commercialisation des chiens et des chats :

- la vente directe: l'acquéreur potentiel consacre un temps important à la prospection. Aujourd'hui particulièrement avec Internet, l'e-commerce est un outil essentiel et un bon site présentera plus les installations que des clichés d'animaux. L'acquéreur n'hésite pas à faire un long déplacement pour trouver l'animal de compagnie qui réponde à ses attentes et la notoriété de l'éleveur est un élément important dans son choix,
- les autres circuits de distribution : création d'enseignes commerciales type animalerie ou jardinerie. Ces enseignes s'attachent à proposer une offre large ainsi qu'un environnement de l'offre performant, grâce principalement à l'implantation des magasins, à la présentation des produits, au conseil apporté à la clientèle et à la commodité des heures d'ouverture.

1.5- La prestation de services

Ce secteur de l'élevage du chien et du chat génère d'importantes activités économiques de services :

- soins et toilettage des animaux
- dressage
- pension et garde

Il s'inscrit dans le marché plus vaste de l'animal de compagnie qui englobe les ventes d'aliments, de produits d'hygiène et les accessoires divers.

2- Les emplois visés par le diplôme

Le baccalauréat professionnel spécialité "conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin" est un diplôme de niveau IV préparant au métier d'éleveur.

2.1- Les différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Le ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) définit l'activité d'élevage canin et félin dans la fiche : A 1408 Elevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Les types d'emplois accessibles sont :

- Salarié responsable d'élevage canin-félin
- Chef d'entreprise

2.2- Finalités des emplois ou des postes occupés

L'éleveur canin ou félin exerce son activité au sein d'une entreprise qui vise la production d'animaux de compagnie, des chiens et/ou des chats, destinés à la vente.

Il peut être le chef de l'entreprise ou le responsable de l'élevage.

Dans tous les cas, il effectue les tâches liées fondamentalement à un élevage : s'occuper des animaux, les nourrir, les surveiller, les soigner, pratiquer l'éducation de base, nettoyer et entretenir les bâtiments.

A cette fonction de production s'ajoute celle de la vente qui va de l'accueil de la clientèle jusqu'à la conclusion de la vente.

S'il est le chef de son entreprise, l'éleveur effectue en plus de son travail technique de production, l'ensemble des tâches relevant de la fonction de chef d'entreprise. Celles-ci recouvrent la gestion de l'information, la communication, le pilotage de l'entreprise, le management du personnel éventuellement, la gestion économique et financière, la gestion du travail, la gestion des fournitures...

Pour répondre au mieux à l'évolution des attentes des propriétaires de chiens et de chats, l'éleveur propose également des prestations de services comme le toilettage, le dressage, l'éducation, la pension, la vente d'accessoires, etc. Cette activité complémentaire est parfois indispensable pour assurer la réussite économique de l'entreprise.

2.3- Conditions d'exercice

L'éleveur canin ou félin, travaille seul ou avec des salariés, dans des locaux adaptés à l'élevage et conformes à la réglementation.

Certaines conditions doivent impérativement être requises pour exercer ce métier, notamment, ne pas être repoussé par les différentes contraintes de l'élevage, posséder une indéniable assurance vis-à-vis des chiens ou des chats et avoir un sens de la commercialisation.

L'activité implique de se conformer à des règles sanitaires strictes et de supporter des activités prolongées à l'extérieur (froid, humidité, canicule...), en toutes saisons et durant le weekend. Le travail est physique, polyvalent et le port de charges lourdes est fréquent. Il faut rappeler certaines réalités des conditions de travail : odeur, bruit, présence d'excréments, etc. Cet emploi se caractérise également par des activités répétitives à des pas de temps différents : répétition quotidienne (nettoyage, alimentation...), répétition variable (mise bas...) et saisonnière.

Le métier est caractérisé par une relation au "vivan"» animal, il est indispensable d'avoir un bon contact avec les animaux et de respecter les règles liées à leur bien-être.

Il est rappelé que la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux dans le chapitre II "De la vente et de la détention des animaux de compagnie" (article 13) a institué un certificat de capacité. Ainsi, il est nécessaire de détenir ce certificat de capacité pour exercer le métier d'éleveur : "[...] L'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente [...] ne peuvent s'exercer que si au moins une personne en contact direct avec les animaux, possède un certificat de capacité attestant des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie".

3- Le degré de responsabilité et d'autonomie

3.1- Autonomie et responsabilité

Situation du salarié responsable d'élevage

Le salarié est chargé de la bonne conduite de l'élevage et assure l'ensemble des travaux réalisés dans le respect des consignes et selon les réglementations en vigueur.

Par délégation de son employeur, il peut avoir la maîtrise complète de l'atelier de production ainsi que du matériel et des bâtiments ; il est à ce titre, responsable d'élevage. Le salarié peut également être amené à remplacer temporairement le chef d'entreprise.

Situation du chef d'entreprise

Le chef d'entreprise assume l'ensemble des responsabilités relatives :

- aux résultats de son entreprise et à l'atteinte des objectifs techniques, économiques et financiers,
- au respect du "Code du travail" et du "Code rural et de la pêche maritime" et de toutes les réglementations et recommandations liées à la sécurité au travail pour luimême, ses salariés, apprentis, stagiaires, ainsi que celles qui sont liées à l'accueil de public sur son entreprise,
- au respect des réglementations liées à la préservation des ressources naturelles, à la gestion des déchets, à la santé des consommateurs et au bien-être animal,
- au respect des clauses de tous les types de contrats ou cahier des charges dans lesquels il a engagé sa signature.

Il travaille souvent seul et doit être en mesure de réagir à des aléas tels que les maladies des animaux, leur stress ou des pannes techniques diverses.

Pour minimiser les conséquences économiques graves, de nombreux éleveurs font de plus en plus appel, soit à des services vétérinaires, soit à un encadrement technique proposé par une entreprise productrice d'aliments pour chiens et chats

En matière d'autonomie, le chef d'entreprise exerce la sienne dans le cadre de la réglementation et le cas échéant, des chartes professionnelles.

4- Les évolutions possibles dans et hors de l'emploi

4.1- Évolution dans l'emploi

Avec l'expérience, un salarié peut se voir déléguer la conduite et la gestion technico-économique d'un élevage en toute autonomie ; il devient alors gérant ou régisseur. Seules les fonctions liées au pilotage restent alors du ressort du responsable : choix de commercialisation, gestion juridique et patrimoniale, orientations techniques, économiques et financières...

Le titulaire du diplôme, salarié responsable d'élevage, peut devenir chef d'entreprise.

Le chef d'entreprise peut s'engager dans une évolution significative de ses installations (agrandissement des structures ou élargissement de l'éventail des espèces élevées ou prestation de services connexes). De fait, il peut devenir manager d'une équipe de salariés.

4.2- Évolution hors de l'emploi

Par une formation complémentaire, l'éleveur peut s'insérer dans une structure dans le même champ professionnel mais aux activités différentes telles que les entreprises de vente d'aliments pour animaux, les organisations professionnelles etc.

Il peut aussi s'orienter vers d'autres métiers proches :

- éducateur comportementaliste
- dresseur
- technicien-conseil pour la vente en animalerie
- éleveur d'une autre espèce.

L'évolution dans et hors du métier reste limitée.

- 1- Loi 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux
- 2- Arrêté du 20 juillet 2001 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes qui exercent des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- 3- DDPP ou DDCSPP
- 4- Décret 2008-871 du 28 août 2008
- 5- D'après l'étude FACCO/Sofres 2002 : 52,1% in Thèse de Mathilde MARIE soutenue en 2005 Etat des lieux de l'élevage canin : fondements, actualités, receuil d'opinions

Fiche descriptive d'activités

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs responsables d'entreprise ou salariés, dans des situations d'emplois qui peuvent être différentes. Ainsi la FDA ne décrit pas un "emploi" tel que l'on peut l'observer dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.

Ces activités, exercées en tant que chef d'entreprise ou en tant que salarié, sont regroupées en grandes fonctions. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

1- Recherche, collecte et trie toutes les informations utiles à la mise en œuvre et au développement des activités

1.1- Recherche et collecte des informations dans les domaines relatifs :

- aux réglementations s'appliquant à l'élevage et à ses activités
- au cadre juridique et fiscal
- à l'organisation commerciale
- aux champs techniques et scientifiques
- à la sécurité et à la santé au travail

1.2- Repère les différentes échelles de territoire dans lesquelles s'inscrivent les activités de son entreprise :

- les acteurs et les instances, ainsi que les différents niveaux de compétences territoriales
- les potentialités offertes en termes de débouchés et d'actions collectives (salons, expositions...)

1.3- Procède à la collecte de données relatives au fonctionnement de son entreprise et les enregistre sur des supports prévus à cet effet :

- données réglementaires (registre d'entrée et de sortie des animaux ; registre de suivi sanitaire...)
- données comptables (factures, chèques...)
- données commerciales (fichier client, relevé des ventes, inventaires...)
- données techniques (rations alimentaires, résultats de reproduction, relevé des paramètres d'ambiance, temps de travaux...)

1.4- Organise l'information en fonction de ses utilisations futures

- 1.4.1- classe, organise, hiérarchise et archive
- 1.4.2- enregistre les informations pertinentes
- 1.4.3- identifie la source et vérifie la fiabilité de l'information
- 1.4.4- utilise les outils et supports de transfert et de traitement (TIC, Presse, Internet ...)

1.5- Met à profit de multiples sources d'information ou d'appui

- 1.5.1- participe à des groupes de réflexion, des échanges entre pairs...
- 1.5.2- fait appel à des structures d'appui et de conseil
- 1.5.3- participe à des formations, des démonstrations, des journées techniques ...

2- Communique en interne et en externe

- 2.1- Est à l'écoute des attentes des propriétaires de chiens et de chats et d'une manière générale de la société, en matière de :
- rôle et fonction de l'animal de compagnie
- protection animale

2.2- Contribue à informer le grand public :

- sur le métier d'éleveur de chiens et de chats
- sur les pratiques d'élevage
- sur le comportement et l'éducation de l'animal de compagnie

2.3- Produit et diffuse des informations relatives à l'entreprise, à destination :

- de ses salariés et associés
- des tiers de l'entreprise, fournisseurs et prestataires ...
- des propriétaires d'animaux de compagnie (traçabilité, signes officiels de qualité ...)
- des clients potentiels (présentation de son entreprise et des services associés selon différentes modalités : site internet, supports divers...)
- de l'État et de ses services dans le cadre des formalités réglementaires
- d'éventuels autres acteurs du territoire
- 2.4- Situe la place de son activité dans le fonctionnement général de l'élevage et dans l'organisation de la cynologie et de la félinophilie en France et à l'étranger

2.5- Met en œuvre des conditions de dialogue favorables à l'écoute mutuelle et aux relations de confiance :

- avec ses associés et ses salariés
- avec ses clients et les autres partenaires de l'entreprise
- avec le voisinage et les autres usagers de l'espace rural
- 2.6- Est en relation avec les structures locales, sociales, culturelles, économiques, professionnelles, administratives, et peut participer à leur fonctionnement
- 2.7- Peut mettre en œuvre des actions de communication et de promotion en vue de la commercialisation de ses animaux, ainsi que de ses services, en langue française ou étrangère le cas échéant

3- Choisit un système d'exploitation cohérent et durable et en assure le pilotage

3.1- Mobilise les informations et les ressources utiles pour raisonner sa stratégie d'entreprise

3.2- Définit des orientations

- 3.2.1- choisit son mode d'élevage et éventuellement des activités de services associées
- 3.2.2- évalue les contraintes et potentialités externes : réglementaires, climatiques, environnementales, socioéconomiques, administratives...
- 3.2.3- confronte les orientations visées avec ses choix et avec les possibilités de son système d'exploitation
- 3.2.4- recherche le meilleur compromis entre les orientations souhaitables et sa capacité à les mettre en œuvre

3.3- Choisit des stratégies de commercialisation sur le marché local, national et international

- 3.3.1- identifie ses débouchés : salon, animalerie, vente directe au particulier...
- 3.3.2- peut s'insèrer dans des circuits de distribution adaptés 3.3.3- ajuste son système de production et d'organisation du travail au(x) circuit(s) de distribution choisi(s)

3.4- Agence et combine :

- les facteurs de production : capital, travail, compétences ...
- les diverses fonctions de l'entreprise du secteur cain et/ou félin : organisation, communication, commercialisation, production...
- les options fiscales et juridiques : régime d'imposition, statut juridique des personnes et de l'entreprise

3.5- Réalise un diagnostic à certaines étapes de son parcours :

- en phase d'installation
- en phase d'agrandissement, d'investissement ou de réorientation
- en préparation à la transmission de son entreprise

3.6- Prend des décisions

- 3.6.1- décide des investissements
- 3.6.2- définit sa stratégie d'approvisionnement ou choisit ses fournisseurs
- 3.6.3- prévoit éventuellement une embauche de personnel
- 3.6.4- s'engage dans des démarches de qualité
- 3.6.5- décide des mesures de prévention des risques professionnels à mettre en place

3.7- Anticipe des évolutions dans un contexte fluctuant

3.7.1- analyse les évolutions en cours et teste des hypothèses 3.7.2- met en œuvre les réajustements nécessaires pour "garder le cap" à partir d'indicateurs pertinents

- 3.8- Tire les enseignements de réussites et d'échecs vécus ou observés et les transfère pour adapter sa stratégie
- 3.9- Peut être amené à tester ou expérimenter de nouvelles pratiques ou de nouvelles méthodes individuellement ou collectivement
- 3.10- S'implique et/ou prend des responsabilités dans des organisations collectives pour défendre les intérêts collectifs en respectant l'intérêt général et pour trouver de nouvelles marges de manœuvre dans un environnement donné

4- Assure la gestion économique et financière de l'entreprise

- 4.1- Etablit ou fait établir les documents comptables de l'entreprise : compte de résultat, bilan et annexes
- 4.2- Analyse les résultats au regard de ses objectifs et finalités : calcul de ratios, d'indicateurs, de marges ...
- 4.3- Met en œuvre le suivi de trésorerie : budget de trésorerie
- 4.4- Décide des réajustements nécessaires dans les domaines technique, économique, commercial et dans l'organisation du travail pour atteindre ses objectifs
- 4.5- Raisonne le choix du type d'investissement en fonction de ses objectifs et de ses contraintes
- 4.5.1- chiffre le coût d'utilisation
- 4.5.2- situe le seuil de rentabilité
- 4.5.3- étudie les possibilités de financement et leurs incidences fiscales, juridiques et sociales
- 4.5.4- évalue les risques

4.6- Etablit des prévisions

- 4.6.1- fait des simulations
- 4.6.2- mobilise des outils adaptés : budgets partiels, études prévisionnelles, échéanciers ...
- 4.6.3- élabore un plan d'approvisionnements

5- Gère, coordonne et anime l'équipe de travail nécessaire à l'entreprise

5.1- Assure pour lui-même et pour ses salariés des conditions de sécurité et de confort au travail

- 5.1.1- aménage les locaux et agence les équipements de façon fonctionnelle
- 5.1.2- entretient les bâtiments et les locaux pour en sécuriser l'utilisation
- 5.1.3- assure l'entretien et la maintenance des équipements et des matériels selon les recommandations des constructeurs
- 5.1.4- évalue les risques liés à leur utilisation et prend les mesures de prévention nécessaires

5.2- Organise le travail

- 5.2.1- évalue et mesure les temps de travaux
- 5.2.2- établit les plannings
- 5.2.3- répartit les tâches et les responsabilités
- 5.2.4- prépare et organise les chantiers
- 5.2.5- mesure la productivité du travail et procède si besoin à des ajustements
- 5.2.6- veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement

5.3- Gère et anime les ressources humaines

- 5.3.1- évalue la main d'œuvre disponible
- 5.3.2- mobilise la main d'œuvre en interne et en externe

5.3.3- établit les contrats de travail dans le respect de la législation et s'appuie, le cas échéant, sur les compétences d'organismes spécialisés

5.3.4- recherche l'ajustement des compétences :

- en évaluant les écarts entre les compétences disponibles et les compétences requises
- en envisageant l'acquisition des compétences manquantes
- en entreprenant des démarches de professionnalisation pour lui-même, ses associés, ses salariés comme la formation continue tout au long de la vie, les visites, les groupes d'échanges, les conseils

5.3.5- Entreprend des démarches de recrutement et sollicite, le cas échéant, l'aide d'organismes spécialisés

5.4- Encadre les salariés, stagiaires et apprentis

6- Met en œuvre la conduite technico-économique de son élevage

6.1- Surveille et apprécie l'état d'un animal et réagit en cas d'urgence

- 6.1.1- identifie l'animal à partir de son apparence extérieure et de son système d'identification (race et sexe)
- 6.1.2- apprécie les attitudes comportementales de l'animal
- 6.1.3- observe son état physiologique et sanitaire
- 6.1.4- repère les caractéristiques d'un animal ou d'un groupe d'animaux en vue de leurs utilisations possibles
- 6.1.5- approche, contient, déplace un animal ou un groupe d'animaux sans causer de perturbations
- 6.1.6- manipule un animal, réalise les opérations de contrôle (mâchoires, présence ou absence de testicules...), musèle, pèse 6.1.7- réagit à une situation imprévue ou anormale, adapte son mode de conduite en fonction d'un aléa (réaction d'un animal, déréglage de matériel...)

6.2- Gère les différentes opérations ou techniques liées à l'élevage du chien ou du chat dans un souci de qualité et de respect du bien-être animal

6.2.1- élabore une stratégie alimentaire pour les différents groupes d'animaux :

- choisit un mode d'alimentation et sélectionne une gamme d'aliments
- établit un plan de rationnement adapté
- veille au respect des règles d'hygiène lors du stockage, de la préparation et de la distribution des aliments

6.2.2- gère les différentes phases du cycle de reproduction :

- organise la réforme et le renouvellement des reproducteurs
- définit le planning de reproduction selon les objectifs de l'élevage
- établit les plans d'accouplement
- repère les périodes de chaleur et surveille les saillies
- assure le suivi des gestations
- assure le suivi des mises bas et repère les cas qui nécessitent l'assistance du vétérinaire
- organise et contrôle le suivi des chiots ou des chatons et leur socialisation
- assure le suivi du sevrage des chiots ou des chatons
- réalise les formalités relatives à l'identification et à la filiation des animaux
- 6.2.3- gère l'hygiène et la santé d'un chien ou d'un chat ou d'un groupe de chiens et de chats :
- supervise les opérations quotidiennes de nettoyage et de désinfection des locaux

- repère un animal ayant un comportement inhabituel
- établit, en collaboration avec un vétérinaire, un règlement sanitaire régissant les conditions d'exercice de l'activité afin de préserver la santé et l'hygiène du personne ainsi que le bien-être des animaux
- réalise les interventions liées à la prévention, au maintien ou au rétablissement de l'état sanitaire du cheptel selon les prescriptions du vétérinaire
- s'assure des conditions d'ambiance et d'environnement du groupe de chiens ou de chats dans un souci d'hygiène et de sécurité, dans le respect du bien-être animal et réagit en cas de dysfonctionnement

6.2.4- élabore les opérations de suivi, de gestion et de promotion de l'élevage :

- transcrit les données nécessaires au suivi technique de l'élevage
- transcrit les données nécessaires à la tenue du registre d'entrée et de sortie des animaux et de celui de suivi sanitaire et de santé des animaux
- prépare un chien ou un chat pour la vente ou pour un concours
- prépare et assure le transport des animaux dans le respect de la législation
- présente les animaux aux séances de confirmation, exposition ou concours
- accueille la clientèle sur place

6.2.5- utilise et entretient les équipements et matériels nécessaires à la conduite de l'élevage et à l'entretien des locaux, installations et abords, dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur :

- utilise les matériels et équipements nécessaires à la conservation et la préparation des aliments
- utilise les matériels nécessaires à l'entretien des installations (nettoyage, désinfection) et des abords
- effectue les opérations d'entretien des installations et participe à des travaux d'aménagement de l'entreprise
- 6.2.6- met en œuvre les opérations techniques liées à la socialisation des chiens et des chats et à l'éducation des chiens, dans le respect du bien-être animal :
- procède à l'enrichissement du milieu de vie des chiots ou des chatons
- met en œuvre des exercices de socialisation
- met en œuvre des exercices d'éducation de base
- prépare les chiens ou les chats pour la vente

6.2.7- maintient en condition un chien ou un groupe de chiens dressés

6.2.8- met en œuvre des exercices spécialisés de maintien en condition

6.2.9- peut préparer les animaux en vue d'une exposition

7- Assure la vente des animaux

- 7.1- Suit l'évolution des exigences des clients pour ajuster son offre
- 7.2- Accueille le client
- 7.3- Vérifie l'aptitude du client à accueillir les animaux
- 7.4- Écoute, oriente et conseille le client
- 7.5- Peut être amené à s'entretenir avec une clientèle étrangère
- 7.6- Propose une solution aux attentes identifiées
- 7.7- Conclut la vente

- 7.8- Effectue les opérations techniques spécifiques lors de la vente d'animaux
- 7.9- Délivre des informations liées à l'alimentation, la reproduction, les soins, l'hygiène, la prophylaxie
- 7.10-Favorise la traçabilité des animaux produits dans son élevage
- 8- Peut mettre en œuvre une ou des activités de services liées à l'élevage du chien et du chat
- 8.1- Repère les besoins en services en tenant compte de la demande de la clientèle potentielle
- 8.2- Conçoit l'offre de services
- 8.3- Aménage, agence et/ou adapte les bâtiments, équipements et matériels nécessaires à l'exercice de l'activité
- 8.4- Sollicite les agréments et effectue les déclarations requises par l'exercice de l'activité
- 8.5- Respecte la réglementation fiscale
- 8.6- Peut être amené à s'intégrer dans un réseau pour structurer son offre
- 8.7- Met en œuvre un suivi technico-économique de chaque activité de prestation de services

Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit.

Le salarié responsable d'élevage et le chef d'entreprise qui maîtrise ces situations significatives seraient donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Pilotage de l'entreprise	 Diagnostic de l'entreprise Prise de décisions Élaboration d'un projet pour l'entreprise Ajustements et changements d'orientation du système d'exploitation 	Maintenir et/ou développer l'entreprise, dans un contexte de durabilité, en fonction des objectifs et du contexte
Gestion économique et administrative	 Enregistrement des données comptables et technico-économiques liées au suivi des productions et à la traçabilité Analyse des résultats économiques et financiers de l'entreprise Prévisions et suivi de trésorerie 	Obtenir les éléments nécessaires au pilotage de l'entreprise et répondant aux exigences administratives
Organisation du travail et management	 Planification du travail Organisation d'un chantier ou d'une période de travail Encadrement de salariés, apprentis, stagiaires, pairs Gestion des emplois et des compétences 	Rationaliser et organiser le travail dans l'entreprise

1

Champs de compétences	SPS	Finalités
Surveillance sécurisée des animaux et conduite des activités d'élevage et de pension	 Gérer l'alimentation des animaux Intervenir dans la conduite de la sélection et de la reproduction des animaux Assurer l'hygiène et le maintien de l'état de santé des animaux Apprécier un animal, un groupe d'animaux à partir du comportement et et de l'état sanitaire 	Assurer en permanence les conditions d'un élevage rationnel
Contrôle des conditions d'hébergement des animaux	 Assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments et matériels Contrôler les paramètres d'ambiance Réagir aux imprévus 	Assurer la fonctionnalité des équipements et des installations
Conduite des opérations de socialisation et d'éducation des animaux	 Préparer un animal pour la vente Mettre en œuvre des exercices de socialisation et d'éducation de base 	Mettre à la disposition de la clientèle des animaux aptes à vivre en société
Commercialisation des chiens et des chats	 Acte de vente (directe ou à des intermédiaires) Négociation avec les acheteurs Promotion des produits Prospection 	Valoriser sa production conformément aux objectifs fixés
Prestation de services	 Conception et réalisation de prestations de services Suivi technico-économique 	Assurer un complément de revenus. Répondre aux attentes et aux besoins des clients

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
"Conduite et gestion d'une entreprise
du secteur canin et félin"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de trois parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme,
- le tableau des épreuves,
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité "Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin" identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

C1- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

- C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2- Débattre à l'ère de la mondialisation

- C2.1- Analyser l'information
- C2.2- Élaborer une pensée construite
- C2.3- Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3- Développer son identité culturelle

- C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2- Positionner son projet professionnel
- C3.3- Communiquer avec le monde

C4- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

- C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire
- C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif
- C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Liste des capacités évaluées et savoirs mobilisés

Capacité 1 : construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel			
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés		
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Techniques de laboratoire et de terrain Écosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques		
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)		
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée		

Capacité 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation			
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés		
	Information		
	Document		
C2.1 Analyser l'information	Évaluation de l'information		
OZ. 17 mary ser 1 miorination	Paysage informationnel		
	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques		
C2.2 Élaborer une pensée construite	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques		
	Méthodes et démarches historiques et géographiques		
	Littérature et autres arts		
C2.3 Formuler un point de vue argumenté	Stratégies de lectures diverses		
C2.3 i officiel un point de vue argumente	Argumentation		
	Expression		

Capacité 3 : Développer son identité culturelle			
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés		
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence		
C3.2 Positionner son projet professionnel	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels		
C3.3 Communiquer avec le monde	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle		

Capacité 4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles			
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés		
	Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi		
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique		
	Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives		
	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel		
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Méthodologie du projet en mode coopératif.		
	Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision		
	Observation du groupe et de la conduite de l'action		
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises		
	Auto-évaluation continue		

Capacités professionnelles

C5-Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation

- C5.1- Raisonner les choix techniques liés aux activités d'élevage et de pension
- C5.2- Raisonner les choix techniques liés aux activités de socialisation et d'éducation

C6-Élaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité

- C6.1- Situer l'entreprise dans son environnement
- C6.2- Caractériser le fonctionnement de l'entreprise
- C6.3- Formuler des éléments d'un diagnostic de durabilité

C7-Communiquer en situation professionnelle

- C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et règlementaires
- C7.2- Communiquer en interne et avec les partenaires extérieurs

C8-Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat

- C8.1- Repérer les principales caractéristiques de l'élevage du chien et du chat
- C8.2- Caractériser le marché du chien et du chat et ses enjeux sociétaux
- C8.3- Identifier le cadre règlementaire lié à la protection animale

C9-Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

- C9.1- Élaborer une stratégie commerciale
- C9.2- Mettre en œuvre des techniques commerciales dans le respect de la réglementation

C10-Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise

- C10.1- Évaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers
- C10.2- Analyser l'impact d'une décision stratégique
- C10.3- Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise
- C10.4- Gérer les ressources humaines de l'entreprise

C11-Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

- C11.1- Raisonner la conduite des activités
- C11.2- Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation
- C11.3- Réaliser les opérations liées à l'élevage et à la pension
- C11.4- Analyser les performances technico-économiques et les impacts des activités
- C11.5- Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements

C12-Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux

- C12.1- Gérer le processus de socialisation des animaux
- C12.2- Assurer l'éducation de base des animaux
- C12.3- Réaliser des interventions favorisant l'insertion sociale des animaux

C 13- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Tableaux des épreuves

Candidats en CCF – Épreuves générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
	C1.1 - Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF 1.1 pratique/écrit	1.25
E1 : Approches scientifique et technologique	C1.2 - Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	ECCF 1.2 Pratique/ écrit	0.5
	C1.3 - Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF 1.3 écrit	1.25

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 Débattre à l'ère de la mondialisation			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
	C2.1 - Analyser l'information	ECCF 2.1 oral	0.5
E2 : Culture humaniste	C2.2 - Élaborer une pensée construite	EPT écrite	1
	C2.3 - Formuler un point de vue argumenté et nuancé	EPT écrite	1.5

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 Développer son identité culturelle			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3.1 - Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF 3.1 pratique /oral	0.75
	C3.2 - Positionner son projet professionnel	ECCF 3.2 oral	0.25
	C3.3 - Communiquer avec le monde	ECCF 3.3	1

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E4 : Engagement dans un pro- jet collectif	C4.1 - Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF 4.1 pratique	1
	C4.2 - Mettre en œuvre un projet collectif	ECCF 4.2 oral	0.5
	C4.3 - Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF 4.3 oral	0.5

E5 : Choix techniques			
Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C5-Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation	EPT	2	MP4

E6 : Pilotage de l'entreprise			
Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C6-Elaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité	EPT	3	MP1
C7-Communiquer en situation professionnelle			

E7: Pratiques professionnelles			
Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C8-Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat			
C9-Commercialiser les animaux d'élevage et les services associés	•		MP2
C10-Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise C11-Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal		5	MP3 MP5 MP6 MP7 MAP
C13-S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	-		

Épreuve facultative	CCF	points au-dessus de 10
---------------------	-----	------------------------------

Candidats hors CCF

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

Epreuves	Capacités	Modalité	Coeff	Modules
E1 : Approche scientifique et technologique	C1	écrit	3	MG1
E2 : Culture humaniste	C2	écrit	3	MG2
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3	oral	2	MG3
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4	pratique et oral sur écrit	2	MG4
E5 : Choix techniques	C5	écrit	2	MP4
E6 : Pilotage de l'entreprise	C6, C7	oral sur écrit	3	MP1
E7 : Pratiques professionnelles	C8 à C13	pratique et oral	5	MP2 MP3 MP5 MP6 MP7 MAP

Épreuve facultative

Modalités d'évaluation

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1

Approches scientifique et technologique

Elle valide la capacité C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel. Elle est affectée de coefficient 3. Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 1.1 permettant d'évaluer la capacité C.1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. Elle est affectée d'un coefficient 1,25. Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune : une partie pratique (biologie-écologie et physique-chimie), une partie écrite physique-chimie.
- ECCF 1.2 permettant d'évaluer la capacité C.1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre : évaluation pratique et écrite. Elle est affectée d'un coefficient 0,5.
- ECCF 1.3 permettant d'évaluer la capacité C.1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène : évaluation écrite. Elle est affectée d'un coefficient 1,25.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite.

Définition de l'épreuve E2

Culture humaniste

Elle valide la capacité C2 Débattre à l'ère de la mondialisation. Elle est affectée de coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose d'une ECCF et de deux EPT, dont les caractéristiques sont décrites ci dessous :

- EECCF 2.1 permettant d'évaluer la capacité C.2.1 Analyser l'information : évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0.5.
- EPT 1 permettant d'évaluer la capacité C.2.2 Élaborer une pensée construite : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1.
- EPT 2 permettant d'évaluer la capacité C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose de deux EPT.

Définition de l'épreuve E3

Inscription dans le monde culturel et professionnel

Elle valide la capacité C3 Développer son identité culturelle. Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 3.1 qui évalue la capacité C.3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune est une épreuve pratique et orale. Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune. Première partie : ESC évaluation pratique explicitée ; deuxième partie : français évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,75.
- ECCF 3.2 qui évalue la capacité C .3.2 Positionner son projet professionnel est une épreuve orale. Elle est affectée de coefficient 0,25. Les examinateurs sont un enseignant d'éducation socioculturelle et des enseignants de disciplines générales ou professionnelles contribuant, pour la voie scolaire, aux enseignements à l'initiative de l'établissement.
- ECCF 3.3 qui évalue la capacité C.3.3 Communiquer avec le monde. Deux situations d'évaluation : une écrite (CE, CO, EE), une orale (EOC, EOI). Elle est affectée de coefficient 1..

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Définition de l'épreuve E4

Engagement dans un projet collectif

Elle valide la capacité C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles. Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF réparties en 2 situations d'évaluations (SE) dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 : ECCF 4.1 permettant d'évaluer la capacité C.4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire : évaluation pratique. Elle est affectée de coefficient 1.
- SSE 2 : évaluation orale :
- ECCF 4.2 permettant d'évaluer la capacité C.4.2 Mettre en œuvre un projet collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.
- ECCF 4.3 qui évalue la capacité C.4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale sur dossier.

Critères d'évaluation des capacités générales

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	 Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution Réalisation de la démarche retenue Exploitation de données et de résultats
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	 Analyse du contexte et de la problématique Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	 Analyse d'un phénomène dans son contexte Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié Validation d'une conjecture ou d'une théorie Communication / diffusion de la réponse
	C2.1 Analyser l'information	- Caractérisation et traitement de l'information - Contextualisation de l'information
C2 : Débattre à l'ère de	C2.2 Élaborer une pensée construite	 Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement Analyse de faits et de documents Structuration de la démarche
la mondialisation	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	 Interprétation de l'œuvre littéraire Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Maîtrise de la langue
C3 : Développer son	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	 Engagement dans une production personnelle Prise en compte du destinataire de ses intentions Mobilisation du champ médiatique Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles Qualité de l'expression artistique Défense d'un point de vue Maîtrise de la lanque
identité culturelle	C3.2 Positionner son projet professionnel	 Identification des potentiels Identification des opportunités Projection vers une identité professionnelle
	C3.3 Communiquer avec le monde	- Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère
	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	 Engagement autour d'expériences motrices variées. Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. Mobilisation de ressources relationnelles et sociale
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	 Prise en compte de la commande Implication/ appropriation dans le projet Adaptation aux imprévus Coopération au sein d'un collectif
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	 Positionnement dans une action collective. Retour objectif sur son action Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future

Définition de l'épreuve E5 Choix techniques

L'épreuve valide la capacité C5.

Elle est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve est commune à tous les candidats en CCF et hors CCF.

Elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30.

L'épreuve comprend des questions mobilisant des références techniques et scientifiques et peut s'appuyer sur un nombre restreint de documents.

La correction est effectuée par un enseignant de zootechnie et par un enseignant de biologie-écologie.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Définition de l'épreuve E7 Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C8 à C13. Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 6 CCF

Pour les candidats hors CCF:

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle pratique et orale d'une durée de 1h30.

Elle a pour support un ensemble de documents fournis par le candidat relatifs aux activités pratiques qu'il a effectuées.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie
- un enseignant de SESG
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E6 Pilotage de l'entreprise

L'épreuve valide les capacités C6 et C7.

Elle est affectée du coefficient 3.

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale sur support écrit identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

C'est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, qui s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 à 20 pages maximum, sans annexe, rédigé par le candidat.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée de 10 minutes,
- un entretien avec les examinateurs d'une durée de 20 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de Sciences Economiques Sociales et de Gestion (SESG)
- un enseignant de Zootechnie
- un professionnel du secteur*

 * L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve

Référentiel de diplôme Baccalauréat professionnel "Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin"

Référentiel de formation

Présentation et architecture de formation

La formation est centrée sur l'acquisition de capacités générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification.

La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de certification.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises.
- les disciplines et les horaires mobilisées hors activités pluridisciplinaires

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale. Ces enseignements concourent pleinement à l'acquisition des compétences du cadre de référence des compétences numériques, déclinaison française du DIGCOMP de l'union européenne.

Modules d'enseignement général

- MG1: Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2: L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles
- MG4 : Actions et engagements collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Le secteur des agroéquipements	42h
MP2 : Caractéristiques de fonctionnement de différents matériels, outils et équipements	210h
MP3 : Chantier d'opérations culturales	168h
MP4 : Maintenance des matériels outils et équipements	140h
MP5 : La gestion du parc d'agroéquipements	42h
MAP : Module d'adaptation professionnelle	56h

Activités pluridisciplinaires

		T		.1		440	NΙ.
н	Araira att	ΤΔΛΤΔ	211 (aniemar	nratacciannai	-112	/n
11	Ulaile air	ICCIC	au (JUITIAITIE	professioning	 . 1 1 4	-11

Enseignements à l'initiative de l'établissement : équivalent de 2 heures hebdomadaires

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'Administration.

Ces enseignements contribuent au développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4. Orientations des enseignements à l'initiative de l'établissement :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- Régulation des activités d'un collectif au niveau du groupe classe...
- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage.

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable1 semaine

Le stage collectif éducation à la santé et au développement durable d'une durée d'une semaine, ou son équivalent fractionné, fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- · Langues vivantes :
 - étrangères II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

Formation à caractère professionnel

La formation professionnelle est définie en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "Productions animales". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à l'acquisition des compétences communes exercées par tous les responsables d'entreprise :

- le cœur du métier est centré autour des compétences zootechniques et commerciales,
- les dimensions éthiques et environnementales sont prises en compte et s'ajoutent aux dimensions zootechniques et commerciales.

La formation professionnelle est définie par :

- sept modules professionnels, accompagnés d'un module d'adaptation professionnelle (MAP),
- les situations pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel.

Les modules professionnels comprennent :

MP1 : Pilotage de l'entreprise

MP2 : Contexte socio-économique de l'entreprise et commercialisation

MP3 : Gestion de l'entreprise du secteur canin et félin

MP4 : Zootechnie générale et comparée

MP5 : Conduite des activités d'élevage et de pension

MP6 : Conduite des opérations de socialisation et d'éducation

MP7 : Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements

MAP: Module d'adaptation professionnelle

Le module d'adaptation professionnelle (MAP) a les objectifs suivants :

- permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements,
- ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation.

Les thèmes de pluridisciplinarité sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise et prise de décisions
- Le marché et ses enjeux sociétaux
- La réglementation
- Les techniques de négociations-vente
- Les plans de prophylaxie sanitaire et médical
- Intérêt de la génomique en sélection canine
- Les différents cycles de reproduction
- Les biotechnologies
- Analyse des résultats technico-économiques
- Fonctionnalité des installations et des équipements
- Maîtrise des paramètres d'ambiance et de confort
- Gestion des effluents d'élevage
- La sécurité électrique (milieu humide)

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit :

- pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages,
- préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif : éduquer à la santé et à la sécurité au travail, et une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST) peuvent être proposées aux apprenants.

Développement durable

La formation doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle doit apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une activité professionnelle adaptée.

La formation en milieu professionnel :

Elle représente 14 à 16 semaines dont 12 sont prises sur la scolarité et sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves en entreprise.

Modules de formation

Module MG1 Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Capacités évaluées	Disciplines
- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Biologie-Écologie Physique-Chimie
- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	TIM Mathématiques
- Exploiter la modélisation d'un phénomène	Mathématiques Biologie-Écologie

Module MG2 L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Capacités évaluées	Disciplines
-Analyser l'information	Documentation Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Élaborer une pensée construite	Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Lettres

Module MG3 Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Capacités évaluées	Disciplines
-Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Lettres Éducation Socioculturelle
- Positionner son projet professionnel	ESC Enseignements à l'initiative de l'établissement
- Communiquer avec le monde.	Langue vivante

Module MG4 Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Capacités évaluées	Disciplines
Développer un mode de vie actif et solidaire	EPS
- Mettre en œuvre un projet collectif	Éducation Socioculturelle Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique Enseignements à l'initiative de l'établissement
- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Éducation Socioculturelle Enseignements à l'initiative de l'établissement

Module MP1 Pilotage de l'entreprise

Objectif général

Analyser la conduite de l'entreprise et élaborer un diagnostic global dans un contexte de durabilité

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement			
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin	SESG	14h	SESG 50h Zootechnie 50h
- Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise			

Module MP2 Contexte socio-économique de l'entreprise et commercialisation

Objectif général

Prendre en compte le contexte socio-économique de l'entreprise pour commercialiser les chiens, les chats et les services associés

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché	SESG-GE SESG-GC	56h 56h	SESG –GE 10h SESG- GC 6h
- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés	Zootechnie	14h	Zootechnie 16h

Module MP3 Gestion de l'entreprise du secteur canin et félin

Objectif général

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise du secteur canin et félin et raisonner les décisions en utilisant les outils de gestion appropriés

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin		
- Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin		
- Raisonner une décision et un projet	SESG- GE	98h
- Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin		
- Identifier les principaux aspects des ressources humaines		

Module MP4 Zootechnie générale et comparée

Objectif général

Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des espèces canine et féline permettant de raisonner les choix techniques en matière d'activités d'élevage, de pension, de socialisation et d'éducation

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage			
 Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation 	Zootechnie Biologie-écologie	84h 28h	Zootechnie 20h Biologie-écologie 20h

Module MP5 Conduite des activités d'élevage et de pension

Objectif général

Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bienêtre animal

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Conduire les activités d'élevage			
- Conduire les activités spécifiques à la pension	Zootechnie	112h	Zootechnie 6h SESG-GE 6h
- Analyser les résultats technico-économiques des activités d'élevage et de pension			OLOG GE OII

Module MP6 Conduite des opérations de socialisation et d'éducation

Objectif général

Conduire des opérations de socialisation et d'éducation dans le respect du bien-être animal

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton		
- Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat	- 7. st. sk. sk.	0.41-
- Conduire un processus d'éducation chez le chien	- Zootechnie	84h
- Présenter un chien ou un chat en exposition	-	

Module MP7

Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements

Objectif général

Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements en élevage canin et félin dans le respect des règlementations et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires			STE 20h
- Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et la sécurité au travail	STE Physique-chimie	42h 14h	Physique- chimie 10h Zootechnie 10h
- Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail	-		

Module d'adaptation professionnelle

Objectif général

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement		
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation		56h

Activites pluridisciplinaires

Thémes de l'activité	Module associé	Horaire élève	Répartition pluri
- Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise et prise de décisions	MP1	50h	Zootechnie 50h SESG-GE 50h
 - Le marché et ses enjeux sociétaux - La réglementation - Les techniques de négociations-vente 	MP2	16h	Zootechnie 16h SESG-GC 6h SESG-GE 10h
 Plans de prophylaxie sanitaire et médical Intérêt de la génomique en sélection canine Les différents cycles de reproduction : l'activité sexuelle de la femelle, la mise bas, les soins aux jeunes et le colostrum Biotechnologies 	MP4	20h	Zootechnie 20h Biologie-écologie 20h
- Analyse des résultats technico-économiques	MP5	6h	Zootechnie 6h SESG-GE 6h
 Fonctionnalité des installations et des équipements Maîtrise des paramètres d'ambiance et de confort Gestion des effluents d'élevage Sécurité électrique (milieu humide) 	MP7	20h	STE 20h Physique-chimie 10h Zootechnie 10h

Référentiel de diplôme Baccalauréat professionnel "Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin"

Les unités de formation

MG1

Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Rappel des capacités visées

- C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

Finalités de l'enseignement

L'enseignement permet l'acquisition d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) et leurs interactions (choix alimentaires, modes de production, lien santé/alimentation/environnement). L'enseignement vise à acquérir les étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles.

Cet enseignement doit être réalisé en lien avec les compétences essentielles en matière de durabilité (ONU 2015 : programme mondial de développement durable à horizon 2030) dont l'analyse systémique, la réflexion critique et la résolution intégrée de problèmes.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Biologie – Écologie	1.25h
Physique - chimie	1h
Mathématiques	2h
TIM	0.5h

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences vécues lors des périodes de formation en milieu professionnel, des séquences sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques et pédagogiques, à l'occasion des activités pluridisciplinaires et lors des visites et des voyages d'étude, qui sont autant de moments qui contribuent à l'atteinte de la capacité;

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une dé- marche scientifique	Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution Réalisation de la démarche retenue Exploitation de données et de résultats	Techniques de laboratoire et de terrain Écosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques	Biologie – Ecologie Physique - Chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. L'apprenant met en œuvre tout ou partie des étapes de la démarche scientifique dans une situation contextualisée en lien avec des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité).

L'enseignement met l'accent sur les parties expérimentales pratiques de la démarche scientifique et sur les tâches complexes.

Attendus de la formation

L'enseignement des disciplines présentes dans ce module s'appuie sur une approche contextualisée des problématiques. Les notions supports des démarches scientifiques mises en œuvre avec les apprenants prennent notamment appui sur le comportement citoyen en toute sécurité, les biomolécules de l'alimentation, les solutions aqueuses et les transferts énergétiques.

Appropriation, à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements :

- Reformulation, explicitation d'un problème ou de questionnements
- Recherche d'analogies avec des situations similaires

Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution :

- Formulation d'hypothèses, proposition d'une méthode de résolution, d'une démarche à mettre en œuvre
- Proposition d'un protocole, choix et argumentation des modalités retenues

Réalisation de la démarche retenue :

- Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité
- · Identification et application des règles liées au tri sélectif des déchets chimiques et biologiques

Exploitation de données et résultats :

- Analyse critique des résultats obtenus et des conclusions émises
- Réalisation d'un compte rendu du travail expérimental mené et des résultats obtenus

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.2 : Étudier un phé- nomène social ou profes- sionnel à l'aide de données notamment en nombre	Analyse du contexte et de la problématique Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)	TIM Mathématiques

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une question sociale ou technique, est en mesure, après analyse d'un contexte, de rechercher des sources ou de produire des données pouvant l'aider à résoudre la problématique posée, de sélectionner les données et de les travailler pour les enrichir ou pour ne garder que celles réellement utiles. Il est également en capacité de les traiter en utilisant un logiciel adapté afin de pouvoir représenter les résultats obtenus de la manière la plus pertinente possible et ainsi aider à la prise de décision.

Attendus de la formation

- Analyse du contexte et de la problématique
- · Recherche des données brutes adaptées au contexte et à la problématique en se conformant à la législation en vigueur
- Mise en qualité des données (transformation des données brutes en informations)

Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés (transformation des informations en connaissances)

- Utilisation d'indicateurs statistiques de position et de dispersion
- Utilisation avancée des fonctionnalités du tableur
- Utilisation d'outils externes au tableur

Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée.

- Représentation de données non spatialisées par création de graphiques simples et complexes
- Représentation des données spatialisées par création de cartes
- Création de tableaux de bord

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Exploiter la modélisa- tion d'un phénomène	Analyse d'un phénomène dans son contexte Utilisation d'un ou de plusieurs modèles adapté(s) au phénomène étudié Validation d'une conjecture ou d'une théorie Communication / diffusion de la réponse	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée.	Mathématiques Biologie -Écologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, à partir d'un contexte, est capable d'utiliser une modélisation adaptée afin de répondre à un questionnement. On attend de l'apprenant qu'il soit capable d'extraire et organiser de l'information, de la traduire afin d'utiliser un modèle permettant d'étudier un phénomène. Au vu du traitement effectué, il doit avoir un regard critique sur les résultats obtenus, en validant ou non les choix opérés, et expliquer ses réponses à partir de la démarche mise en œuvre.

Attendus de la formation

Analyse d'un phénomène dans son contexte

- Appropriation d'un contexte
- Traduction du phénomène en langage mathématiques

Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié

- Situations de proportionnalité
- Utilisation de représentations géométriques
- Modèles discrets de suites arithmétiques et géométriques
- Ajustements affines et modèles continus de fonctions
- Modèles probabilistes

Validation d'une conjecture :

- Pertinence du modèle
- Interprétation, analyse des résultats et conclusion

Communication / diffusion de la réponse :

• Représentation / restitution



L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Rappel des capacités visées

C2.1. Analyser l'information

C2.2. Élaborer une pensée construite

C2.3. Formuler un point de vue argumenté et nuancé

Finalités de l'enseignement

L'enseignement vise à accompagner les apprenants à la prise en main d'outils et de méthodes qui permettent de poser un regard distancié et critique sur le monde. Dans un monde globalisé et connecté, l'accès à l'information semble facilité mais nécessite une connaissance fine et éclairée des fonctionnements et des usages des modes de communication pour pratiquer le débat contradictoire et accéder à la culture de la controverse. Ce module a donc pour objet d'enseigner aux apprenants à se décentrer, à décrypter l'information, à prendre en compte autrui et ses valeurs afin d'argumenter et de débattre d'une opinion.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Documentation	0,5h
Histoire-Géographie-EMC	1,5h
Lettres	1,75h

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.1 Analyser l'information	Caractérisation et traitement de l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel	Documentation Histoire-Géogra-
	Contextualisation de l'information	Repères, acteurs et notions his- toriques et géographiques	phie-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait caractériser une information, la traiter et la contextualiser, c'est-à-dire disposer des repères pour se l'approprier et la mettre en perspective.

Attendus de la formation

Travailler la nécessaire objectivité dont tous les citoyens doivent disposer lorsqu'ils se trouvent confrontés à une information constitue aujourd'hui un enjeu central pour l'éducation au sein d'une société 'numérique'. Cela passe par le développement d'un regard et d'une mise à distance critiques face aux informations.

Mobilisation des notions en information-documentation pour caractériser et traiter l'information

- Information et document : définitions, typologies, situations et rôles dans un contexte donné
- Évaluation de l'information : sélection, appropriation et utilisation de l'information à partir d'une pratique raisonnée de la recherche documentaire
- Paysage informationnel : construction d'une culture de l'information

Mobilisation de repères, acteurs, notions historiques pour contextualiser l'information

- Vivre en France en démocratie depuis 1945
- L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de repères, acteurs, notions pertinents au regard du questionnement Analyse de faits et de documents Structuration de la démarche	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches histo- riques et géographiques	Histoire-Géogra- phie-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait mobiliser les notions pertinentes pour analyser et confronter des faits et des documents de toutes natures issus de périodes et de territoires variés et parvient à structurer une démarche de raisonnement autonome afin de se forger une opinion étayée.

Attendus de la formation

L'enseignement d'histoire-géographie doit aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire et par celui des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde en les initiant aux méthodes de l'historien et du géographe

Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) :

- Étude d'une situation : les batailles de 1916 : Verdun et la Somme
- Étude d'une situation : le génocide des Juifs et des Tziganes dans l'Europe en guerre
- Traitement général du thème : guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial :

- Étude d'une situation : les Jeux Olympiques, un enjeu de la guerre froide
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial

Des réseaux de production et d'échanges mondialisés :

- Étude d'une situation : les réseaux de câbles sous-marins, infrastructures essentielles de la mondialisation
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : des réseaux de production et d'échanges mondialisés

Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

- Étude d'une situation : diversité des migrations dans le bassin méditerranéen
- Étude d'une situation : les mobilités d'apprenants dans l'Union européenne
- Traitement général du thème : une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Interprétation de l'œuvre littéraire Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Maîtrise de la langue	Littérature et autres arts Stratégies de lecture diverses Argumentation Expression	Lettres

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant que son expérience de lecteur et son approche sensible des œuvres littéraires et artistiques lui permettent de prendre position dans un débat de société sur des questions liées à la nature et/ou aux solidarités. Il est ainsi capable d'agir en citoyen et en professionnel responsable.

La capacité est atteinte si l'apprenant est capable d'interpréter une œuvre littéraire, d'en percevoir le sens, les enjeux et la dimension esthétique pour formuler un point de vue argumenté et nuancé suivant une stratégie adaptée à la situation de communication et à la visée.

La maîtrise de la langue concourt à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à former un citoyen éclairé, ouvert et accompli grâce à la fréquentation des œuvres littéraires et artistiques.

Littérature et autres arts :

- Culture littéraire et artistiques
- Genres littéraires majeurs
- Formes, registres et tonalités

Stratégies de lecture diverses :

- Démarches de lectures actives
- Écrits d'appropriation
- Oraux d'appropriation

Argumentation:

- Dimensions pragmatique et dialogique de l'argumentation
- Stratégies de l'argumentation
- Genres de l'argumentation

Expression:

- Respect des codes de la langue écrite
- Respect des codes de l'oral
- Précision et nuance

MG3

Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Rappel des capacités visées

- C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2- Positionner son projet professionnel
- C3.3- Communiquer avec le monde

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'exprimer ses émotions et aspirations personnelles et professionnelles, d'affiner sa connaissance de soi et d'autrui en s'engageant dans des processus de création et d'expression, d'échange, d'ouverture sur le monde et de mobilités.

Il vise à la fois à renforcer son identité et le sentiment d'appartenance à une culture commune et à faire l'expérience de l'altérité et de la diversité culturelle.

L'enseignement permet par ailleurs d'accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel sur l'ensemble du cycle terminal. Il l'amène à consolider son identité professionnelle et à se projeter vers une poursuite d'études.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Lettres	0,25h
ESC	1h
LV	1,75h

Autres activités supports potentielles

Les EIE sont mobilisés et concourent, en associant des disciplines du domaine professionnel aux disciplines impliquées dans le module, à l'acquisition de la capacité C3.2 Positionner son projet professionnel. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel. Les enseignements s'appuyant sur des visites, le fonctionnement de l'atelier technologique et de l'exploitation de l'établissement ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel participent également à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Engagement dans une production personnelle		
	Prise en compte du destinataire dans ses intentions	Composantes de l'identité culturelle	
	Mobilisation du champ médiatique	Réalisation artistique	Lettres
	Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles	Valorisation et médiatisation de la création	ESC
	Qualité de l'expression artistique	Éloquence	
	Défense d'un point de vue		
	Maîtrise de la langue orale		

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des références littéraires, artistiques et culturelles pour s'engager dans une production personnelle.

Il doit s'interroger sur ses intentions, leurs effets sur le destinataire et défendre avec conviction son point de vue dans un discours devant un public.

La qualité de l'expression artistique et la maîtrise de la langue orale concourent à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation Composantes de l'identité culturelle :

- Éléments constitutifs de l'appartenance à un groupe
- Facteurs endogènes et exogènes à la construction de l'identité
- Dimension évolutive de l'identité culturelle

Réalisation artistique :

- Confrontation au processus créatif contemporain
- Articulation de champs de création différents en lien avec la thématique choisie
- Contexte culturel et artistique du médium retenu (lien possible avec le domaine professionnel)
- Expression d'un potentiel créatif comme révélateur d'une identité culturelle
- Maitrise technique du médium mobilisé par l'apprenant
- Maitrise du vocabulaire technique associé
- Autonomie créatrice

Valorisation et médiatisation de la création :

- Place et rôle de l'art et de la culture dans le champ médiatique
- Explicitation de la démarche artistique entreprise
- · Affirmation de son engagement créatif
- Approche esthétique

Éloquence

- Art oratoire
- · Expression orale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Positionner son projet professionnel	Identification des potentiels Identification des opportunités Projection vers une identité professionnelle	Connaissance de soi Aptitudes socio- profession- nelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de for- mation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engage- ment professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de définir et valoriser son positionnement vis-à-vis du métier ou du champ professionnel visé grâce une connaissance de ses aptitudes et du contexte professionnel. Cette capacité permet à l'apprenant de se situer en tant qu'individu et futur professionnel dans une dialectique articulant d'une part ses convictions personnelles et d'autre part les compétences attendues et les représentations du métier.

Attendus de la formation

Connaissance de soi :

- Cartographie de l'intime
- Réflexion sur soi et à travers les autres
- Conscientisation de son identité culturelle

Identification de ses aptitudes socio-professionnelles :

- Autonomie et sens des responsabilités
- Mobilité géographique et fonctionnelle
- Capacités relationnelles

Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels :

- Formulation claire du projet professionnel
- Atouts, perfectionnements et conditions nécessaires à sa réussite

Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés :

- Cadre juridique et réglementaire
- Voies de formation et formation tout au long de la vie

Dimension sociale de l'engagement professionnel:

- Relation du champ professionnel avec la société
- · Valeurs personnelles, responsabilité citoyenne et engagement professionnel

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec le monde	Communication orale en langue étrangère Communication écrite en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue vivante

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension orale, expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est le niveau B1+.

Attendus de la formation

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

- Niveau de compétence attendu, niveau B1+ du CECRL "utilisateur indépendant de niveau seuil avancé"
- Progressivité des apprentissages et jalons du CECRL

Cinq activités langagières :

- Communication orale en langue étrangère (comprendre un message oral, s'exprimer à l'oral en continu, s'exprimer à l'oral en interaction)
- Communication écrite en langue étrangère (comprendre un message écrit, s'exprimer à l'écrit)

Approche actionnelle:

- Scénarisation de l'apprentissage linguistique à travers la réalisation de tâches
- Acquisition de stratégies langagières transférables à des situations de la vie courante

Contextualisation dans les situations de la vie courante :

- Domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle
- Domaine de la vie professionnelle



Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Rappel des capacités visées

C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre de conduire des projets visant à développer l'autonomie des apprenants dans la prise en main de leur santé, leur efficacité motrice et leur capacité à agir dans un cadre collectif, à coopérer en vue d'un objectif partagé. Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne mais aussi avec les attentes des milieux professionnels. La pédagogie par le projet développé dans ce module s'appuie sur des apprentissages coopératifs de nature à renforcer les compétences psychosociales des apprenants. La mise en œuvre pédagogique s'inscrit dans une approche de co-construction avec le groupe classe. Le projet collectif doit s'inscrire dans le territoire de l'établissement et impliquer des acteurs externes (mouvement associatif, assemblées, collectifs...).

Ce module vise en priorité, pour chacun des apprenants, le développement de compétences nécessaires à la fois à une meilleure insertion sociale, professionnelle, et au renforcement des capacités d'apprentissage tout au long de la vie par l'émancipation et l'accroissement du pouvoir d'agir individuel et collectif :

<u>Compétences sociales</u>: coopération, négociation, gestion des conflits, capacité d'affirmation et de résistance, capacité à donner et recevoir des feed-back (boucles de rétroaction), persévérance, adaptation ...

<u>Compétences émotionnelles</u> : maîtrise des émotions, autoévaluation, autorégulation favorisant la confiance et l'estime de soi. <u>Compétences cognitives</u> : prise de décision, résolution de problèmes, sentiment de compétence, créativité, pensée critique.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
EPS	2h
ESC	0,5h
HG-EMC	0,25h

Autres activités supports potentielles

En fonction des contextes locaux, les EIE sont mobilisés dans un but de consolidation des compétences psychosociales. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de la conduite du projet collectif et ils participent à la construction de la capacité visée.

La pluridisciplinarité liée à ce module est à construire pour permettre aux apprenants de s'approprier les principes d'un fonctionnement démocratique en observant leur mise en œuvre concrète. Elle peut en outre nourrir la thématique du projet collectif et renforcer les apprentissages psychosociaux visés par le bloc.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Engagement autour d'expériences motrices variées Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques Mobilisation de ressources relation- nelles et sociales	Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives Expression orale visant à évoquer les expériences vécues, à extraire et verbaliser les procédures favorisant la réussite	EPS

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'organiser sa pratique physique, en choisissant des activités singulières, une fréquence, une durée et une intensité, au bénéfice d'une plus grande efficacité motrice dans les activités sportives et artistiques pratiquées, de sa santé, de son bien-être et de son plaisir d'agir.

L'apprenant doit également être en capacité de créer des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

Attendus de la formation

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que tous l'intègrent dans leur vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

AFLP 1 : Efficacité motrice dans les projets de performance individuels et collectifs

- · Développement et gestion des ressources énergétiques, perceptives, décisionnelles, émotionnelles.
- Mobilisation des coordinations techniques en lien avec les APSA
- Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA

AFLP 2: Savoir s'entraîner / s'entretenir

- Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux activités physiques sportives et artistiques
- Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard des APSA et des états de forme.
- Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, Troubles de l'alimentation...)

AFLP 3: S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif

- Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celle d'autres élèves.
- Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et de résolution collective
- Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Prise en compte de la commande Appropriation du projet et implica- tion Adaptation aux imprévus Coopération au sein d'un collectif	Connaissance de l'environ- nement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision Connaissance de soi pour agir et se positionner dans un projet coopératif	ESC Histoire géographie EMC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient, en déployant une stratégie de coopération, à participer activement à une démarche de projet collectif, répondant à une commande

Attendus de la formation

Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel :

- Identification des opportunités locales
- Identification des partenaires

Méthodologie du projet en mode coopératif :

- Co-construction d'un cahier des charges
- Organisation et planification du travail sur un mode coopératif

Dynamique de groupe : vecteur de changement, d'innovation et de cohésion :

- Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe
- Responsabilité vis-à-vis du groupe et intelligence collective
- Repérage des modes de communication et remédiation aux blocages
- Écoute active et communication au service de l'animation du groupe
- Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
- Coopération et dynamique collective
- Principes et expériences du fonctionnement démocratique
- Résolution collective de problèmes

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Positionnement dans une action collective Retour objectif sur son action Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psychosociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient à prendre position de manière objective vis-à-vis de la conduite d'un projet (méthode, réponse à la commande, organisation du travail) et à tirer parti de cette expérience dans d'autres situations sociales et professionnelles.

Attendus de la formation

Cet enseignement vise à former des citoyens éclairés en permettant à travers l'expérience de l'engagement dans un projet collectif de dépasser les déterminations psychologiques, socio-économiques, culturelles.

Observation du groupe et de la conduite de l'action :

• Construction d'un positionnement dynamique (évolutif)

Identification des compétences psycho-sociales mobilisées :

- Compétences techniques et compétences relationnelles
- Construction de grille de lecture des soft skills pour les repérer et les articuler

Évaluation continue de son action au sein du collectif:

- Évaluation entre pairs
- Auto-évaluation
- Évaluation différentielle ouverte
- Boucles évaluatives (évaluer sans décourager)



Pilotage de l'entreprise

Objectif général du module :

Analyser la conduite de l'entreprise et élaborer un diagnostic global dans un contexte de durabilité.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement.
- ▶ Objectif 2- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 3- Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre au futur bachelier :

- d'acquérir une méthode permettant, d'une part, la description du fonctionnement et la réalisation du diagnostic d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement, et d'autre part, l'étude des modalités et de l'impact d'une décision stratégique du chef d'entreprise,
- de transposer ces outils à l'entreprise du stage,
- de se préparer l'épreuve terminale E6.

Son déroulement au cours de la formation doit être organisé conjointement par les professeurs de SESG et les enseignants des modules professionnels. Ce module peut faire l'objet d'une semaine banalisée.

► Objectif 1 : Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement

- 1.1- Identifier les critères de durabilité d'une entreprise du secteur canin et félin.
- 1.2- Collecter une information fiable et la traiter.
- 1.3- Analyser les différentes composantes de l'entreprise et leurs interactions.
- 1.4- Schématiser le fonctionnement global de l'entreprise

▶ Objectif 2 : Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin

- 2.1- Elaborer un diagnostic global à partir de diagnostics partiels
- 2.2- Valider le diagnostic

► Objectif 3 : Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise

- 3.1- Identifier l'origine, les composantes et la mise en oeuvre d'une décision stratégique
- 3.2- Analyser les effets d'une décision au regard du fonctionnement de l'entreprise



Contexte socio-économique de l'entreprise et commercialisation

Objectif général du module :

Prendre en compte le contexte socio-économique de l'entreprise pour commercialiser les chiens, les chats et les services associés.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché.
- ▶ Objectif 2- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module permet au responsable de l'entreprise du secteur canin et félin de prendre en compte le contexte socioéconomique pour commercialiser les chiens, les chats et les services associés. Il s'agit d'acquérir une méthodologie pour analyser le marché, et des outils propres aux techniques commerciales afin de définir et valoriser sa production conformément aux objectifs fixés.

Il s'agit également de maîtriser la réglementation spécifique à ce secteur d'activité. L'étude de la réglementation de la protection animale et des différents facteurs du bien-être animal doit être traitée en relation avec les modules MP5 et MP6. Ce lien avec la connaissance des spécificités des animaux commercialisés et le conseil au client, permet de développer une éthique de la "relation homme-animal" qui est transversale à l'ensemble de la formation.

► Objectif 1 : Caractériser le contexte socio économique de l'entreprise et le marché

- 1.1- Analyser les marchés du chien et du chat et leurs enjeux sociétaux.
- 1.2- Identifier le cadre réglementaire de la protection animale
- 1.2.1- Présenter le statut juridique de l'animal et les obligations du détenteur qui en découlent
- 1.2.2- Identifier les rôles des autres acteurs en matière de protection animale
- 1.2.3- Présenter les objectifs des principaux textes relatifs à la vente de chiens et de chats et en déduire les conséquences dans son activité

▶ Objectif 2 : Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

- 2.1- Analyser le comportement du consommateur
- 2.2- Elaborer une stratégie commerciale
- 2.3- Conduire la vente
- 2.4- Réaliser une action de communication



Gestion de l'entreprise du secteur canin et félin

Objectif général du module :

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise du secteur canin et félin et raisonner les décisions en utilisant les outils de gestion appropriés.

Objectifs du module

- ▶ Obiectif 1- Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 2- Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 3- Raisonner une décision et un projet.
- ▶ Objectif 4- Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 5- Identifier les principaux aspects des ressources humaines.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre au futur bachelier :

- d'établir, d'analyser et d'utiliser les résultats technico-économiques et financiers de l'entreprise du secteur canin et félin pour réguler ou orienter son fonctionnement.
- d'acquérir des notions fiscales, sociales, juridiques et relatives à la gestion des ressources humaines afin de mieux appréhender leur incidence lors de la prise de décision.

Il s'appuie sur l'étude de cas concrets et sur l'expérience vécue lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Il est obligatoirement mené en lien avec le module MP1. Il est souhaitable que le même professeur conduise ces deux modules ; si tel n'était pas le cas, les deux professeurs doivent travailler en lien étroit.

Le but n'est pas de former des spécialistes de la gestion mais de faire en sorte que les apprenants disposent d'une terminologie maîtrisée, d'outils et de raisonnements adaptables à des contextes différents et évolutifs.

▶ Objectif 1 : Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin

- 1.1- Respecter les principes de l'enregistrement comptable
- 1.2- Interpréter des documents de synthèse

▶Objectif 2 : Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin

- 2.1- Construire un diagnostic technico-économique de l'entreprise
- 2.2- Réaliser un diagnostic financier de l'entreprise du secteur canin et félin

► Objectif 3 : Raisonner une décision et un projet

- 3.1- Raisonner un projet
- 3.2- Identifier les démarches liées à un projet d'installation

▶ Objectif 4 : Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin

- 4.1- Décrire les mécanismes de base des différents régimes fiscaux s'appliquant à l'entreprise du secteur canin et félin
- 4.2- Disposer des repères juridiques nécessaires à la conduite d'une entreprise du secteur canin et félin

► Objectif 5 : Identifier les principaux aspects des ressources humaines

- 5.1- Analyser l'organisation du travail
- 5.2- Gérer une équipe
- 5.3- Prendre en compte les aspects juridiques et administratifs de la gestion des ressources humaines



Zootechnie générale et comparée

Objectif général du module :

Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des espèces canine et féline permettant de raisonner les choix techniques en matière d'activités d'élevage, de pension, de socialisation et d'éducation.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage.
- ▶ Objectif 2- Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de connaissances biologiques et zootechniques.

On cherche ainsi à relier les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des espèces canine et féline avec les objectifs et les contraintes rencontrées dans les situations professionnelles. Ceci permet de faire apparaître la logique des conduites techniques et pratiques développées dans les modules MP5, MP6 et éventuellement le MAP.

L'enseignement a pour point de départ les connaissances zootechniques et biologiques acquises en classe de seconde professionnelle "Productions animales". Il est réalisé en cohérence avec les enseignements de biologie-écologie du module MG4, avec lesquels il peut s'articuler.

Les différents thèmes sont abordés selon une démarche comparative visant à mettre en évidence les points communs aux espèces canine et féline et à en souligner les particularités respectives.

On accorde une importance particulière à la maîtrise du vocabulaire scientifique et technique.

Les enseignements sont construits en concertation entre les enseignants de biologie-écologie et de zootechnie qui organisent la progression de ce module. Les activités pluridisciplinaires doivent faciliter les interactions entre les deux disciplines.

► Objectif 1 : Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage

- 1.1- Présenter les caractéristiques de l'alimentation du chien et du chat permettant de raisonner leur rationnement
- 1.1.1- Caractériser les aliments pour chiens et chats et leurs constituants
- 1.1.2- Préciser les caractéristiques de la digestion et du comportement alimentaire chez le chien et le chat
- 1.1.3- Déterminer les besoins du chien et du chat en fonction des stades physiologiques
- 1.1.4- Présenter les principales pathologies liées à l'alimentation
- 1.2- Présenter les caractéristiques de la reproduction du chien et du chat permettant d'en raisonner la conduite de l'accouplement à la puberté
- 1.2.1- Présenter le fonctionnement des appareils reproducteurs
- 1.2.2- Présenter les étapes de la reproduction, de la saillie à la mise bas
- 1.2.3- En déduire les notions générales de croissance et de développement
- 1.3- Présenter les connaissances en génétique permettant de raisonner la sélection du chien et du chat
- 1.3.1- Présenter la transmission des caractères héréditaires
- 1.3.2- Présenter les paramètres permettant de décrire la structure génétique d'une population et ses facteurs de variation
- 1.3.3- Mettre en évidence l'intérêt des applications de la génomique dans la sélection
- 1.4- Présenter les caractéristiques du contexte sanitaire en élevage canin et félin permettant de raisonner le maintien des animaux en bonne santé
- 1.4.1- Situer l'importance des problèmes sanitaires et leurs conséquences
- 1.4.2- Définir les notions de maladies, de troubles sanitaires et de facteurs de risque
- 1.4.3- Présenter les modes d'expression de la maladie et les moyens de défense de l'animal
- 1.4.4- Présenter et justifier la gestion de la santé dans l'entreprise

► Objectif 2 : Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation

- 2.1- Présenter les spécificités des organes des sens du chien et du chat permettant de raisonner la relation homme-animal
- 2.1.1- Présenter le système nerveux et la circulation de l'information
- 2.1.2- Mettre en évidence les caractéristiques et les spécificités des organes des sens
- 2.2- Présenter les caractéristiques comportementales du chien et du chat adultes
- 2.3- Présenter les caractéristiques du développement comportemental du chiot et du chaton jusqu'à l'âge adulte



Conduite des activités d'élevage et de pension

Objectif général du module :

Conduire des activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal.

Objectifs du module

- ► Objectif 1- Conduire les activités d'élevage.
- ▶ Objectif 2- Conduire les activités spécifiques à la pension.
- ▶ Objectif 3- Analyser les résultats technico-économiques des activités d'élevage et de pension.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module participe à l'acquisition des capacités nécessaires à :

- la gestion des reproducteurs et à l'élevage des jeunes d'une part,
- la gestion des activités spécifiques de la pension d'autre part.

Pour chaque opération « clé » liée à la conduite de l'élevage et de la pension, la formation vise à développer l'aptitude au raisonnement et à la prise de décision : repérage des enjeux liés aux choix techniques, leur justification en lien avec le contexte (marché, attentes sociétales...) et les objectifs de l'éleveur dans le respect du bien-être animal.

Selon l'organisation mondiale de la santé animale (OiE) "on entend par bien-être la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (BEA) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse."

Les connaissances développées dans le module MP4 et leurs applications dans la conduite des activités d'élevage et de pension, doivent permettre de satisfaire à ces exigences.

En conséquence, la définition du BEA et de ses composantes sera rappelée lors de la séance introductive de ce module et les situations professionnelles vécues permettront une approche de son évaluation.

Ce module est conduit à partir d'une espèce support et on mettra en évidence les spécificités de l'autre espèce.

Ce module prend appui sur les apprentissages de la classe de seconde professionnelle "Productions animales".

L'ensemble du module devra être conduit en lien avec le module MP4.

Compte tenu du caractère professionnel de ce module, on accorde une place importante aux séances de TP et de TD. Les séquences en milieu professionnel participent pleinement à cet enseignement.

▶Objectif 1 : Conduire les activités d'élevage

1.1- Gérer l'alimentation des différentes catégories d'animaux

- 1.1.1- Élaborer et comparer des plans d'alimentation
- 1.1.2- Réaliser le suivi des stocks
- 1.1.3- Préparer et distribuer l'aliment

1.2- Assurer la conduite de la reproduction et l'élevage des jeunes

- 1.2.1- Établir un plan de reproduction
- 1.2.2- Gérer la saillie, la gestation et la mise bas
- 1.2.3- Réaliser les soins aux jeunes et les faire identifier
- 1.2.4- Présenter les principales pathologies de la reproduction

1.3- Présenter les caractéristiques de la croissance et de l'élevage des jeunes

- 1.3.1- Gérer la croissance avant le sevrage
- 1.3.2- Organiser le sevrage

1.4- Gérer la sélection et le renouvellement des reproducteurs

- 1.4.1- Rappeler les rôles des différents organismes de la cynophilie et de la félinophilie
- 1.4.2- Commenter la démarche de sélection à l'échelle d'un club de race
- 1.4.3- Raisonner le choix et l'utilisation des reproducteurs
- 1.4.4- Effectuer les démarches d'enregistrement d'un animal dans un livre généalogique

1.5- Gérer la santé de l'élevage

- 1.5.1- Rappeler la réglementation relative à la gestion de la santé dans un élevage ou une pension
- 1.5.2- Raisonner un planning de prophylaxie sanitaire
- 1.5.3- Raisonner un planning de prophylaxie médicale
- 1.5.4- Mettre en œuvre les opérations liées à l'hygiène et à la santé
- 1.6- Elaborer une notice d'élevage à destination de l'acheteur

► Objectif 2 : Conduire les activités spécifiques à la pension

- 2.1- Assurer l'accueil de la clientèle
- 2.2- Gérer le séjour des animaux
- 2.3- Proposer des prestations annexes
- 2.4- Gérer les difficultés rencontrées

► Objectif 3 : Analyser les résultats technicoéconomiques des activités d'élevage et de pension

- 3.1- Calculer et interpréter les différents indicateurs techniques
- 3.2- Calculer et interpréter les différents indicateurs économiques
- 3.3- Apprécier la prise en compte du bien-être animal



Conduite des opérations de socialisation et d'éducation

Objectif général du module :

Conduire des opérations de socialisation et d'éducation dans le respect du bien-être animal.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton.
- ▶ Objectif 2- Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat.
- ▶ Objectif 3- Conduire un processus d'éducation chez le chien.
- ► Objectif 4- Présenter un chien ou un chat en exposition.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module participe à l'acquisition des capacités nécessaires à la socialisation du chien et du chat et à l'éducation du chien. Il est conduit à partir d'une espèce support et on mettra en évidence les spécificités de l'autre espèce.

Pour chaque opération "clé" liée à la socialisation et à l'éducation, la formation vise le développement de l'aptitude au raisonnement et la mise en œuvre d'un processus de socialisation et d'éducation.

Ce module prend appui sur les apprentissages de la classe de seconde professionnelle "Productions animales".

L'ensemble du module devra être conduit en lien avec l'objectif 2 du module MP4. Les connaissances relatives aux fonctions sensorielles et aux caractéristiques comportementales du chien et du chat doivent contribuer à la conduite des opérations de socialisation et d'éducation dans le respect du bien-être animal.

Compte tenu du caractère professionnel de ce module, on accorde une place importante aux séances de TP-TD Les séquences en milieu professionnel participent pleinement à cet enseignement.

► Objectif 1 : Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton

- 1.1- Réaliser les principales opérations liées au développement comportemental du chiot et du chaton
 1.2- Identifier les principaux troubles du comportement
- ▶Objectif 2 : Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat

► Objectif 3 : Conduire un processus d'éducation chez le chien

- 3.1- Présenter les principes d'apprentissage chez le chien
- 3.2- Appliquer les principales méthodes d'éducation
- ▶Objectif 4 : Présenter un chien ou un chat en exposition



Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements

Objectif général du module :

Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements en élevage canin et félin dans le respect des règlementations et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires.
- ▶ Objectif 2- Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et la sécurité au travail.
- ▶ Objectif 3- Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit d'un module pluridisciplinaire comportant des contenus en sciences et techniques des équipements (STE) et des contenus en sciences physiques. Les sciences physiques sont présentes dans ce module pour apporter un éclairage et des connaissances scientifiques, en complément des contenus du MG4 et en s'articulant sur celui-ci, pour l'explication et la compréhension des pratiques professionnelles.

Les contenus techniques de ce module portent sur les bâtiments, les installations, les matériels et les abords tels qu'ils sont utilisés dans les élevages canins et félins. En matière de conception des bâtiments d'élevage on attend de l'apprenant qu'il acquière les éléments de connaissances, d'analyse et de méthodes nécessaires au maître d'ouvrage. (Le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins mais n'a pas forcément les compétences techniques liées à la réalisation de l'ouvrage). L'objectif du module vise l'acquisition de savoirs et savoir-faire pour assurer la fonctionnalité des locaux et installations en respectant les contraintes liées au bien-être animal, aux conditions d'hygiène des animaux, à l'organisation du travail, à la santé et à la sécurité au travail, à l'esthétique des locaux, au respect des règlementations en vigueur, à la préservation de l'environnement et à l'accueil de la clientèle.

En matière de maintenance des bâtiments, installations et matériels, l'exigence de formation se situe au premier niveau de maintenance selon la normalisation en vigueur.

Le déroulement de la formation relative à ce module doit s'appuyer sur des situations professionnelles et sur les acquis de la classe de seconde professionnelle "productions animales" module EP3 "Mise en œuvre des opérations techniques : élevage canin et félin" et du MG4 du baccalauréat professionnel pour ses contenus en physique-chimie. Il est donc fortement recommandé, dans un objectif d'efficience et de cohérence, que l'enseignement de physique-chimie des modules MP4 et MP7 soit dispensé par le(a) même enseignant(e).

Les méthodes et activités pédagogiques relatives aux TP/TD doivent, trouver des supports d'étude, d'observation et de manipulation dans l'atelier d'élevage canin et/ou félin de l'établissement.

► Objectif 1 : Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires

1.1- Définir les contraintes externes à prendre en compte

- 1.1.1- Rechercher les contraintes administratives d'implantation et de construction des locaux d'élevage
- 1.1.2- Caractériser les contraintes liées à l'accueil de la clientèle
- 1.1.3- Lister les contraintes issues des normes relatives au traitement des effluents d'élevage

1.2- Apprécier la fonctionnalité des bâtiments d'élevage

- 1.2.1- Lire et interpréter les plans et dessins en bâtiments
- 1.2.2- Comparer les matériaux de construction usuels
- 1.2.3- Apprécier la fonctionnalité des bâtiments au regard de l'hygiène
- 1.2.4- Apprécier la fonctionnalité des espaces à l'égard du bien-être animal
- 1.2.5- Apprécier la fonctionnalité des espaces à l'égard des conditions de travail et de la sécurité

1.3- Définir et réguler les paramètres d'ambiance pour le bien-être animal

- 1.3.1- Raisonner la régulation de la température
- 1.3.2- Raisonner la qualité de l'air
- 1.3.3- Caractériser l'environnement sonore

▶ Objectif 2 : Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et la sécurité au travail

2.1- Assurer la maintenance des réseaux

- 2.1.1- Maîtriser l'utilisation des réseaux électriques
- 2.1.2- Entretenir les réseaux d'eau potable
- 2.1.3- Entretenir les réseaux d'assainissement

2.2- Assurer la maintenance des équipements d'élevage

- 2.2.1- Entretenir les équipements de stockage et de préparation de l'alimentation
- 2.2.2- Maîtriser l'utilisation du matériel de nettoyage et de désinfection
- 2.2.3- Assurer le suivi des équipements de chauffage et de ventilation

2.3- Sécuriser l'activité de maintenance des installations

- 2.3.1- Prévenir les risques électriques et assurer la sécurité en milieu humide
- 2.3.2- Prévenir les risques chimiques

▶ Objectif 3 : Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail

3.1- Assurer l'entretien des bâtiments

- 3.1.1- Nettoyer les sols et leurs revêtements
- 3.1.2- Réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement dans le respect du code du travail

3.2- Assurer l'entretien des abords

- 3.2.1- Utiliser les tondeuses et débroussailleuses
- 3.2.2- Entretenir le matériel
- 3.2.3- Sécuriser l'activité mécanisée
- 3.2.4- Assurer l'entretien des clôtures

Siglier

APSAES Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi

BEA Bien-être animal

CCF Contrôle en cours de formation

CDI Centre de documentation et d'Information

CERCL Cadre européen commun de référence pour les langues

DDCSPP Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

EIE Enseignement à l'initiative de l'établissement

EMC Enseignement moral et civique

EPS Éducation physique et sportive

EPT Épreuve ponctuelle terminale

ESC Éducation socioculturelle

FDA Fiche descriptive d'activités

LOF Livre des Origines Français

MG Module général

MAP Module d'adaptation professionnelle

MP Module professionnel

NAC Nouveaux animaux de compagnie

OiE Organisation mondiale de la santé animale

ROME Répertoire opérationnel des métiers et des emplois

SESG Sciences économiques, sociales et de gestion

SCC Société Centrale Canine

SPS Situation professionnelle significative

SST Sauveteur secouriste du travail

STE Sciences et techniques des équipements

STP Sciences et techniques professionnelles

TP/TD Travaux pratiques / Travaux dirigés

TIC Technologies de l'information et de la communication

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1ter Avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Mise à jour du 26 février 2018 Modification tronc commun décembre 2021